

Rapport d'Orientations Budgétaires

Etampes 2018



Donner vie aux projets des Etampois,
un principe de responsabilité

Les principes gouverneurs de l'action publique

Etampoise :

Rigueur

Transparence

Anticipation

Sens des responsabilités



2018 – 2020 : Notre charte d'Engagement



Jusqu'en 2016, et conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal avait à débattre des orientations budgétaires dans la perspective de l'élaboration du Budget primitif de la commune.

La loi NOTRe du 7 août 2015 a transformé ce débat en Rapport des orientations budgétaires lui imposant un nouveau cadre et contenu.

Le rapport n'a aucun caractère décisionnel mais respecte une étape essentielle de la vie démocratique.

Il informe de la situation économique et financière de la collectivité, sur ses prévisions de dépenses et de recettes tant en investissement qu'en fonctionnement.

Le rapport constitue ainsi un exercice de pédagogie et de transparence au service de l'intérêt général, tout en se voulant aussi un outil de prospective budgétaire.

- Rigueur
- Transparence
- Anticipation
- Sens des responsabilités

2018 – 2020 : Notre charte d'Engagement

En effet, comment gérer une collectivité sans s'interroger sur sa capacité réelle à financer ses projets, à engager des investissements attendus, à mettre en place de nouveaux services publics de proximité, sans en même temps, se projeter vers l'avenir, sans tenir compte des mesures, annonces gouvernementales ou des perspectives macro-économiques nationales et internationales....

De lourdes contraintes et incertitudes pèsent depuis des années et encore aujourd'hui sur les collectivités.

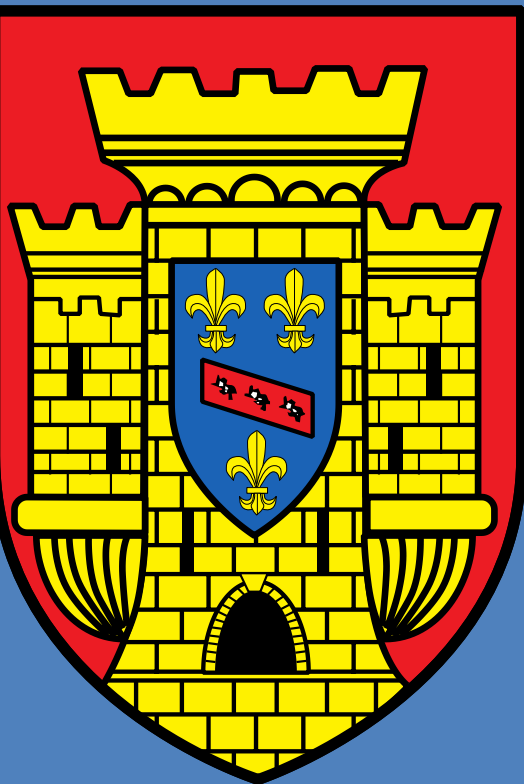
Cet environnement instable a un réel impact sur les moyens financiers d'une ville, sur son autonomie et son aptitude à réaliser ses projets.

La combinaison d'une prospective budgétaire réaliste et d'une action publique cohérente et responsable dépassant le cadre des annonces et incantations irréalisables et insoutenables s'impose donc comme une exigence.



- Rigueur
- Transparence
- Anticipation
- Sens des responsabilités

2018 – 2020 : Notre charte d'Engagement



Elle seule doit permettre de préserver une situation financière conforme au principe de respect des grands équilibres budgétaires et de continuer à procurer plus de services de proximité et d'équipements publics de qualité aux Etampoises et Etampois.

C'est tout le sens de la démarche d'intérêt général au cœur du mandat qui a été confié par le suffrage universel direct le 12 novembre 2017.

C'est un engagement qui a vocation à rassembler, à fédérer les bonnes volontés comme à susciter les bonnes idées. Car seuls comptent notre ville et ses habitants de toutes générations, de tous ses quartiers et leur avenir.

- Rigueur
- Transparence
- Anticipation
- Sens des responsabilités

Introduction

Depuis près de 10 ans, les collectivités locales sont soumises à une diminution drastique et sans précédent de leurs dotations et ressources.

Ces orientations budgétaires 2018, les premières de la nouvelle équipe municipale issue des élections municipales partielles du mois de novembre 2017 sont toujours affectées par cet environnement d'austérité et de lourdes contraintes.

En effet, la préparation du Budget primitif de cette année s'inscrit dans un contexte national conditionné par un nouveau quinquennat présidentiel ayant notamment entraîné un changement de majorité à l'Assemblée nationale.

La politique conduite par le nouveau gouvernement n'indique aucune rupture par rapport aux années passées.

Le redressement des comptes publics caractérisé par la baisse de la dépense publique constitue toujours l'axe majeur et le but ultime de l'objectif gouvernemental.



Introduction

Le Projet de Loi de finances 2018 traduit d'ailleurs la même volonté que par le passé de reporter sur les collectivités locales encore plus de charges et de contraintes en réduisant leurs ressources.

Volonté renforcée par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 qui encadre encore plus fortement les actions de proximité et dépenses engagées par les collectivités territoriales.

En dépit de ce cadre toujours autant réglementé et restrictif, qui peut même être considéré comme injuste car les collectivités et les habitants ont à payer le prix des errements budgétaires de l'Etat et des gouvernements passés, toutes tendances confondues, Etampes ne se résigne pas et, pour piloter son action, souhaite s'inscrire dans une gestion pluriannuelle.

Etampes entend, au travers de ce nouveau cycle, pouvoir continuer à financer les priorités voulues par les Etampoises et Etampoises et poursuivre son ambitieux programme visant à renforcer l'attractivité économique de la commune et son rayonnement.



I – Le très lourd fardeau supporté par les collectivités locales

2011 – 2017 :

Un Etat qui ne cesse de se désengager de manière constante, brutale, injuste !

La dotation globale de fonctionnement « DGF » au régime sec

Plus de 10 milliards de baisse en 6 ans

2011 : 1^{er} gel de la DGF

2012 : 1^{ère} baisse de la DGF : -200 M€

2013 : 2nd gel de la DGF

2014 : la douche froide - 1,5 Mds €

2015 : une 1^{ère} baisse sans précédent : - 3,7 Mds €

2016 : 2^{ème} coup de massue : -3,7 Mds €

2017 : - 1 milliard d'euros



I – Le très lourd fardeau supporté par les collectivités locales

2011 – 2017 :

Un Etat qui ne cesse de se désengager de manière constante, brutale, injuste !

Par la faute de cette politique d'étouffement et de baisse des dotations, des transferts de charges sans compensation financière, et autres réformes mal pensées et qu'il a quand même fallu prendre en charge (Rythmes scolaires...), c'est le principe constitutionnel de libre administration des collectivités et leur autonomie financière (art 72-2 de la Constitution) qui a été remis en cause et dénié.

De toutes couleurs politiques, le verdict des élus locaux est unanime et sans appel.

Extraits de prises de position de maires en 2015 (source le journal l'Humanité)

Pour le Maire EELV de Grenoble

«La baisse sans précédent des dotations depuis 2014 a des conséquences terribles sur l'intervention publique dans tous les domaines, que ce soit le fonctionnement, l'investissement, le service public en général et le soutien aux associations. Avec la dynamique récessif qu'elle entraîne, cette politique crée plus de problèmes qu'elle n'en résout. »

Pour le Maire PS de Guéret

«Nous n'avons jamais dit que les communes ne devaient pas participer à l'effort national. Mais, là, le pourcentage qui est imposé aux collectivités locales est trop important. On nous demande un effort qui met en difficulté les plus fragiles, et aujourd'hui certaines collectivités sont au bord du dépôt de bilan...»

Pour le Maire PCF de Montreuil

«Pour Montreuil, ville populaire de 104 000 habitants, la baisse des dotations représente une perte de 12,5 millions d'euros. Le choix politique de cette amputation est fort peu démocratique, socialement injuste et économiquement absurde. Alors que la loi nous oblige à présenter des budgets en équilibre, l'État, de par ses manquements, nous incite insidieusement à augmenter les impôts locaux et/ou à réduire nos services à la population. À Montreuil, il faudrait les augmenter de 26 % pour compenser les défaillances. La mobilisation de tous est indispensable car, au-delà du service public, c'est notre capacité à faire vivre les territoires et à y faire résonner l'égalité républicaine qui se trouve menacée. »

I – Le très lourd fardeau supporté par les collectivités locales

2011 – 2017 :

Un Etat qui ne cesse de se désengager de manière constante, brutale, injuste !

Pour la Maire citoyenne Front de gauche de Reillanne

«En tant que petite commune rurale de gauche, nous portons en grand la défense du service public. Mais demain, tenus par des décisions budgétaires qui vont étrangler nos communes, nous serons contraints de faire des choix. Or beaucoup de nouveaux arrivants s'installent dans notre village parce que nous avons une école, une crèche, un centre aéré. Si on ne peut pas les accueillir dans de bonnes conditions, ces familles ne viennent pas.. »

Pour la Maire PCF de Malakoff

«L'État pioche dans les poches des collectivités au prétexte fallacieux qu'elles seraient dépensières. Mais si nous dépensons, c'est pour répondre aux besoins de nos habitants. Depuis déjà trois ans, on se serre la ceinture mais on arrive à la limite de l'exercice. La prochaine étape, si rien ne change, ce sera de supprimer des services. Évidemment, c'est impensable.»

Pour le Maire MODEM de Gargilles-Dampierre

«Il ne faut pas s'y tromper: baisser les dotations d'État aux collectivités, c'est en fait baisser les dotations aux citoyens. Cette baisse insupportable dans son rythme et dans son ampleur va contraindre les élus à supprimer des services destinés aux citoyens, qui sont les premiers bénéficiaires de l'action des collectivités.»

Pour le maire UDI de Sceaux

«La question est de savoir quelles seront les politiques publiques de demain. Par exemple, annoncer un milliard d'euros débloqué pour certaines collectivités n'est pas négatif. Mais annoncer que ces sommes seront fléchées dans les budgets est en opposition avec l'autonomie de gestion des collectivités en vigueur depuis trente ans. Et c'est là un chemin que l'on ne peut pas suivre... »

Pour le Maire LR de Nogent-sur-Marne

«Ce ne sont pas les collectivités qui sont menacées, ce sont les habitants et la qualité des prestations que nous devons leur assurer dans leur vie quotidienne. Avec cette baisse brutale des dotations, le gouvernement a décidé de nous prendre comme variable d'ajustement face aux déficits publics, et nous fait payer beaucoup plus que notre part. C'est une grande injustice, d'autant plus que ces dotations ne sont pas une subvention mais une compensation liée aux compétences que la décentralisation nous a confiées. Le bloc communal, c'est 63 % des investissements publics du pays et seulement 4 % de la dette nationale.»

**Ces années terribles représentent pour
Etampes : 8,5 millions d'euros de
recettes en moins de l'Etat.**

I – Le très lourd fardeau supporté par les collectivités locales



En 2011 :
226 €/hab

Répartition de la DGF versée par
l'Etat par Etampois



En 2018 :
132 €/hab



En 2022 :
53 €/hab

Les baisses successives de la DGF (Dotation globale de fonctionnement) conduisent à gérer avec toujours moins de ressources. La vérité chiffrée : en 11 ans, l'Etat aura diminué ses subventions par Etampois de 173 € tout en demandant toujours plus à la ville !

Depuis 2009, les pertes annuelles cumulées de dotations et de participations représentent une diminution de ressources de plus de 21 Millions d'Euros pour les Etampois.

	PERTES ANNUELLES CUMULEES
2010	-371 318,74 €
2011	-777 300,15 €
2012	-2 882 492,66 €
2013	-5 064 790,43 €
2014	-7 269 653,49 €
2015	-10 077 288,16 €
2016	-13 617 032,03 €
2017	-17 307 532,35 €
2018	-21 079 036,17 €

I – Le très lourd fardeau supporté par les collectivités locales

Quand la chaîne de solidarité entre les collectivités est rompue.

Pendant plusieurs années, Etampes a aussi dû faire face à des baisses des subventions de la part de la Région et du Conseil départemental de l'Essonne.

Les précédentes décisions gouvernementales ont imposé mutualisation des financements, fléchage des crédits qui remettent en cause services et projets utiles à tous, révisions des politiques que ce soit dans les domaines de la voirie, de la petite enfance, de l'aménagement des communes, des transports scolaires, de l'éducation, de l'aide sociale, de la famille, des associations, pour nos Aînés... Ces décisions n'ont pas été sans incidences sur les budgets communaux.

En tout, sur une période de 9 années, Etampes a dû composer avec 7,6 millions d'aides et de soutiens en moins !



Et ça continue avec la Région Ile-de-France.

Dans cette course à la rentabilité portée par une vision comptable, contraire à l'esprit du service public, Ile-de-France Mobilités vient de décider unilatéralement de reconsidérer sa politique en matière de transports scolaires en reportant sur les collectivités locales le déficit de certaines lignes.

II – Une cure d'austérité toujours en marche !

2018-2022

**L'Etat ne relâche pas son emprise sur les finances communales.
Bien au contraire même !**

Au cours de la campagne électorale des Présidentielles, le candidat E. Macron a proposé de réduire de 120 000 le nombre d'agents publics d'ici 2022 dont 70 000 dans les collectivités.

Il avait aussi annoncé un objectif de baisse de leurs dotations à hauteur de 10 milliards sur la même période.

En définitif, sur ce dernier point, ce sera 13 milliards d'euros de moins avec lesquels les collectivités auront à composer.

La méthode est différente mais le résultat et les conséquences sont les mêmes !



Toutes les collectivités de nouveau pénalisées et pointées du doigt.

Ce sont pourtant les collectivités qui ont le plus œuvré en matière de bonne gestion des deniers publics ces dernières années, au point de dégager des excédents budgétaires sur la période très récente.

Cet effort est d'autant plus remarquable qu'elles sont contraintes par des changements institutionnels qui troublent la lisibilité des services publics rendus à la population.

De même qu'elles ne représentent que 18 % des dépenses publiques, les collectivités territoriales sont aujourd'hui appelées à réduire le déficit public à hauteur de 26,5%.

II – Une cure d'austérité toujours en marche !

2018-2022

L'Etat ne relâche pas son emprise sur les finances communales.
Bien au contraire même !



Si l'Etat risque de ne parvenir qu'à limiter son déficit structurel, de l'ordre de 2% à la fin du quinquennat, les collectivités territoriales et les organismes de sécurité sociale devront pour leur part présenter des comptes en excédent, de l'ordre de 0,9% chacun.

Le déficit public consolidé sera ainsi proche de l'équilibre dans cinq ans.

Pour y parvenir, le gouvernement a donc prévu de mettre largement à contribution les collectivités territoriales.

Pour se faire, un objectif d'évolution de la norme locale est fixé à 1,2% par an, inflation comprise. Cette contrainte nouvelle entend inciter les collectivités à mieux maîtriser l'évolution de leurs dépenses dans un contexte pourtant marqué par des réformes institutionnelles d'ampleur, une inflation normative et réglementaire et des transferts de compétence de l'Etat vers certaines collectivités.

II – Une cure d'austérité toujours en marche !

2018-2022

L'Etat ne relâche pas son emprise sur les finances communales.
Bien au contraire même !

**Les petites communes rurales et périurbaines
ainsi que la politique de la Ville victimes de coupes budgétaires !**

A l'été 2017 par voie de décret, 300 millions de dotations destinées aux petites communes pour financer leurs équipements et aux quartiers sensibles ont été arbitrairement annulés.

Que dire également de la baisse des APL et celle du montant des APL versé aux bailleurs sociaux qui va avoir des conséquences sur les conditions d'habitation des locataires ainsi que le financement des grands projets de rénovation.

Que dire du Plan social organisé à grande échelle avec la suppression et le fléchage des contrats aidés :

- 150 000 contrats en 2017,
- 110 000 contrats en 2018...

Que dire enfin de la prise en compte de l'année de référence « 2017 » pour le dégrèvement de la taxe d'habitation, tout en sachant qu'il y a un décalage de deux ans avec le recensement de la population. Ce n'est donc pas 2017 l'année de référence mais 2015.



Projet de loi
de finances
2018

II – Une cure d'austérité toujours en marche !

2018-2022

L'Etat ne relâche pas son emprise sur les finances communales.
Bien au contraire même !

L'Etat plafonne les collectivités pour mieux les sanctionner

Contrairement aux années précédentes, le PLF (Projet de Loi de Finances) ne prévoit pas en 2018 de baisse unilatérale de la dotation globale de fonctionnement.

Pour autant, les collectivités participeront à l'effort de réduction du déficit public par la maîtrise de la dépense publique.

L'État entend plafonner l'évolution des dépenses de fonctionnement, puisque les collectivités ne respectant pas le plafond devraient ainsi voir leurs dotations ponctionnées à nouveau dans les années à venir.

Par ailleurs, l'article 24 du Projet de Loi de Finances porte cette contradiction de l'Etat qui veut préserver l'investissement local mais en contraint le financement en disposant que le ratio de désendettement des collectivités ne devrait pas excéder 11 à 13 ans pour les communes de plus de 10 000 habitants, introduisant ainsi une règle d'or intransigeante. Si ce ratio a toujours été calculé pour apprécier la santé financière d'une structure, en rapprochant le montant de sa dette à sa capacité d'autofinancement, il n'a jamais été envisagé d'en faire une norme et de sanctionner la dégradation de cet indice par une reprise en main par l'Etat.

II – Une cure d’austérité toujours en marche !

2018-2022

**L’Etat ne relâche pas son emprise sur les finances communales.
Bien au contraire même !**

De fait, ces propositions vont renforcer le contrôle de l’État sur les collectivités et font craindre une mise sous tutelle qui ne dit pas son nom, qui serait une nouvelle entorse au principe d’autonomie financière des collectivités.

Enfin, le gouvernement souhaiterait à terme réformer de manière plus importante la fiscalité locale pour supprimer totalement la taxe d’habitation. Les contours d’une telle réforme n’ont pas encore été précisés, faisant peser d’importantes incertitudes sur l’avenir de notre collectivité.

**Suppression progressive de la taxe d’habitation :
une diminution des recettes déguisée qu’il faudra compenser.**

Le gouvernement a décidé d’accorder dans le PLF 2018, un nouveau dégrèvement de taxe d’habitation aux ménages occupant leur logement, à titre de résidence principale, en dispensant progressivement environ 80% des foyers fiscaux d’ici 2020.

L’impact sur les collectivités a été précisé, puisque le gouvernement a indiqué qu’il s’agirait d’un dégrèvement.

Cela implique donc que la perte de ressources sera compensée intégralement par l’État aux collectivités.



II – Une cure d'austérité toujours en marche !

2018-2022

L'Etat ne relâche pas son emprise sur les finances communales.
Bien au contraire même !



Ainsi l'imposition non payée par les contribuables qui bénéficient de cette réforme sera acquittée par l'État aux collectivités sur la base des taux et abattements appliqués en 2017. **Si cette compensation devrait bien être calculée à l'euro près, l'incertitude reste cependant importante pour l'avenir.**

En effet, chaque année, les bases des contribuables sont révisées et corrigées de l'inflation. Si l'État venait à ne pas compenser cette indexation, il y aurait alors un manque à gagner sur le dynamisme de la taxe.

Ainsi après la réforme de la TH, que deviendra cette variation mécanique ? La mécanique qui sera appliquée sera déterminante pour l'avenir des recettes de TH de toutes les collectivités ayant un grand nombre de bénéficiaires, comme Etampes.

Seules les collectivités, ayant, majoritairement, une population dite « riche », percevant un revenu fiscal supérieur au barème en vigueur seront peu impactées et conserveront une autonomie financière.
Il s'agit d'une nouvelle incertitude sur l'évolution des recettes qu'il convient d'anticiper dès 2018.

II – Une cure d’austérité toujours en marche !

2018-2022

L’Etat ne relâche pas son emprise sur les finances communales.
Bien au contraire même !

Qu’en sera-t-il dans quelques années avec une croissance économique retrouvée s’accompagnant d’une évolution plus importante de l’inflation ? Les collectivités risquent donc de devoir compenser par elles-mêmes une perte de ressources évidentes.



Il est d’autant plus important d’être vigilant que pour mémoire, en 2000, la suppression de la taxe d’habitation pour les Régions avait été compensée tout d’abord par un dégrèvement ; en 2001, ce dégrèvement s’était transformé en exonération puis avait été finalement suspendu.

II – Une cure d'austérité toujours en marche !

2018-2022

Les sages de la rue Cambon expriment leurs doutes sur la politique gouvernementale. Un message qui sonne comme une alarme pour les collectivités et leurs budgets

Rapport Cour des comptes

Après que le rapport annuel de la Cour des comptes présenté l'an dernier ait taxé d'insincérité la politique gouvernementale de François Hollande, l'état des lieux des finances publiques dressé par les sages de la rue Cambon dans leur dernier rapport en février 2018 laisse poindre les premières critiques contre la stratégie budgétaire d'Emmanuel Macron, jugée trop laxiste sur les dépenses. « *La trajectoire des finances publiques présentée dans la loi de programmation des finances publiques est affectée de nombreuses fragilités* ».

Le rapport juge que l'exécutif se repose bien trop sur la bonne surprise de l'accélération de la croissance.



L'Etat étant dans l'incapacité de revenir lui-même à l'équilibre, il attend des collectivités locales et de la sphère sociale qu'elles soient le supplément des excédents de financement.

II – Une cure d’austérité toujours en marche !

2018-2022

Les sages de la rue Cambon expriment leurs doutes sur la politique gouvernementale. Un message qui sonne comme une alarme pour les collectivités et leurs budgets

Rapport Cour des comptes

Quant au projet de budget pour 2018, la Cour constate que les économies promises dans le budget 2018, « ne sont pas garanties ».



Enfin, les promesses de l'exécutif pour la suite du quinquennat sont elles aussi accueillies fraîchement. Il est d'abord noté que l'essentiel de l'effort de réduction du déficit est reporté aux années 2020 à 2022 , « facilité par une hypothèse de croissance optimiste ». Le durcissement des mesures d'économies promises dans deux ans demande également à être confirmé. Il repose sur « la mise en œuvre de réformes sur les dépenses dont les contours restent à définir », est-il écrit, en allusion au processus « Action publique 2022 », dont les premières mesures devraient être dévoilées au printemps.

II – Une cure d'austérité toujours en marche !

2018-2022

L'Etat ne relâche pas son emprise sur les finances communales.
Bien au contraire même !

Les collectivités encore soumises à l'effet ciseau

La baisse régulière des concours financiers de l'Etat induit une perte importante de recettes des collectivités territoriales. A cela s'ajoute une inflation législative et réglementaire qui implique de nouvelles dépenses à satisfaire, notamment par la mise en œuvre de la revalorisation des carrières des agents publics. Les collectivités territoriales sont donc confrontées de manière générale à un effet ciseau qui contraint fortement leurs budgets et peut les amener à dégrader la solvabilité de leurs comptes.

La Ville d'Etampes pour ne pas sacrifier sa politique ambitieuse d'investissement tout en préservant sa santé financière fait donc le choix d'optimiser sa gestion des recettes et des dépenses en fonctionnement. Cette stratégie lui permettra de conserver son indépendance à l'égard des établissements bancaires et la liberté de ses choix de gestion.



III – Préserver les grands équilibres budgétaires, un devoir de responsabilité qui s'impose à tous.

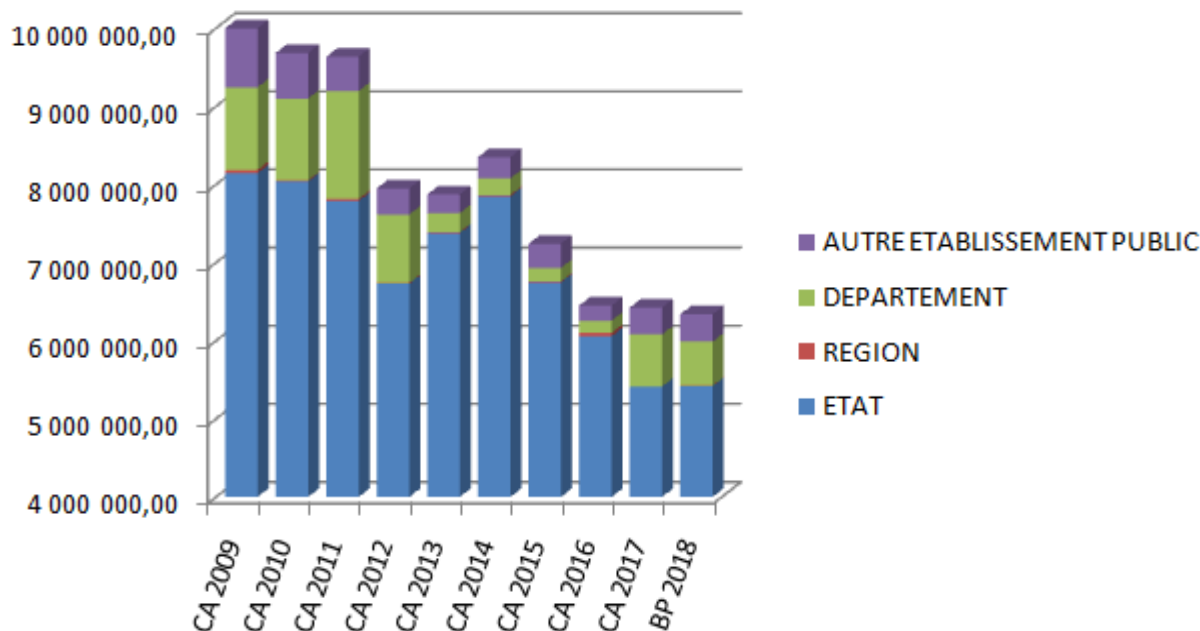
Depuis 9 ans, et le début de la crise qui a frappé avec dureté les Nations, leurs économies et citoyens, Etampes a résisté avec détermination aux épreuves, contraintes, baisse des dotations, faisant office de bouclier fiscal et social afin de préserver du mieux qu'il lui était possible les Etampoises et les Etampoises.

Les résultats obtenus au terme de cette 9^e année de stratégie financière montrent la justesse de l'action entreprise et sa pertinence.



III – Préserver les grands équilibres budgétaires, un devoir de responsabilité qui s'impose à toutes les collectivités

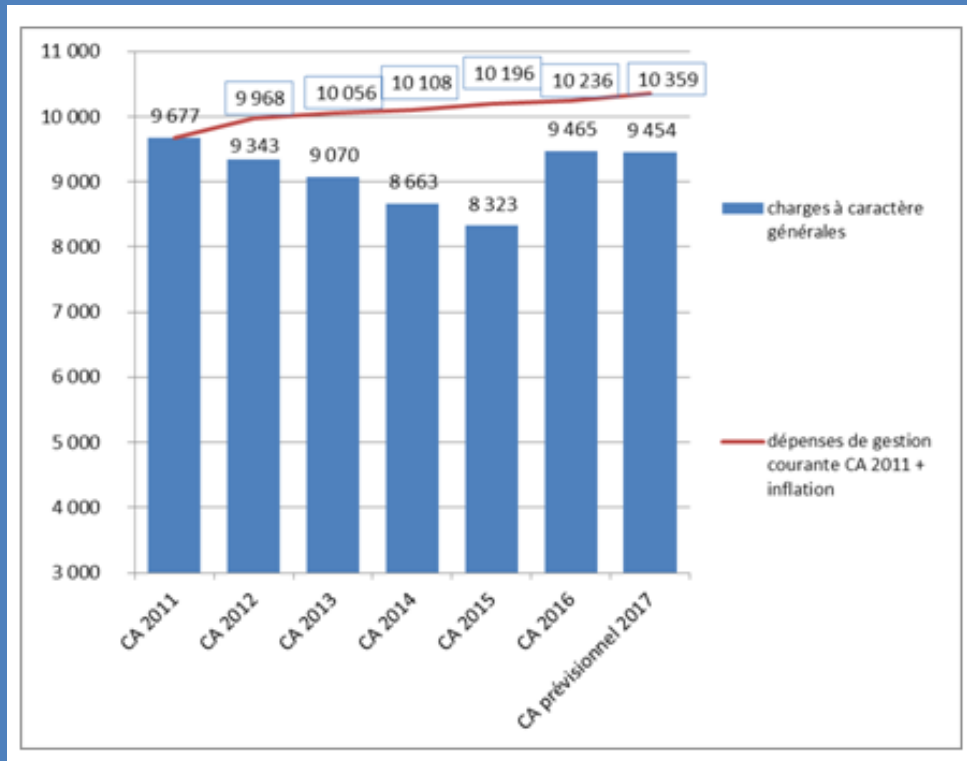
Malgré sa politique de rigueur et de maîtrise, et une attractivité retrouvée comme l'indique l'évolution de ses ressources provenant des droits de mutation (plus 400 000 € en 2017) Etampes doit aujourd'hui encore faire face à des recettes qui n'évoluent pas et même en diminution en raison des mesures d'économies prises par le gouvernement !



La baisse des dotations et des participations de l'Etat ainsi que de tous les partenaires financiers (Région, CD91, CAF, Etc...) représente une diminution de ressources cumulées de plus de 21 millions d'Euros.

III – Préserver les grands équilibres budgétaires, un devoir de responsabilité qui s'impose à toutes les collectivités

Faire preuve de responsabilité, c'est faire preuve de maîtrise des dépenses courantes de fonctionnement



Les efforts de gestion consentis ont permis d'économiser depuis 2011, 6,6 M€ par rapport à l'inflation.

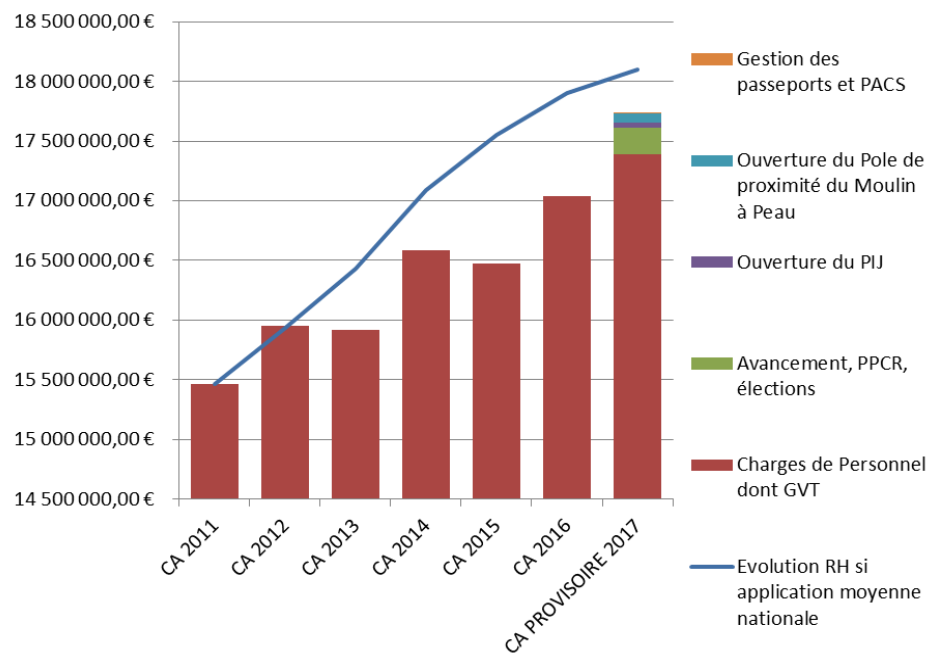
Les principales avancées réalisées en 2017 sont :

- La création d'un service achat pour les fournitures administratives : 14 000 €.
- Le renouvellement marché d'assurances : 38 000 €.
- L'optimisation gestion du parc auto : 45 000 € d'économisés en 2017.
- Etampes met en place un procédé unique domotique innovant pour chauffer ses écoles élémentaires (Louis Moreau)

III – Préserver les grands équilibres budgétaires, un devoir de responsabilité qui s'impose à toutes les collectivités

Faire preuve de responsabilité, c'est faire preuve de maîtrise des dépenses courantes de fonctionnement

Evolution des dépenses de Ressources Humaines



Les réorganisations et ajustements au sein des services ont permis de limiter l'augmentation des dépenses de personnel tout en créant de nouveaux services.

Un tour de force réalisé en concertation avec les représentants des agents et les différents services, qui a permis d'économiser 3,6 M€ par rapport à l'évolution moyenne nationale constatée sur les dépenses de personnel des collectivités territoriales.

Pour rappel, la mutualisation des services municipaux et intercommunaux a permis de réaliser 900 000€ d'économies au Territoire.

Cette mutualisation tant décrite est aujourd'hui devenue un modèle de référence.

III – Préserver les grands équilibres budgétaires, un devoir de responsabilité qui s'impose à toutes les collectivités

Faire preuve de responsabilité, c'est faire preuve de rigueur

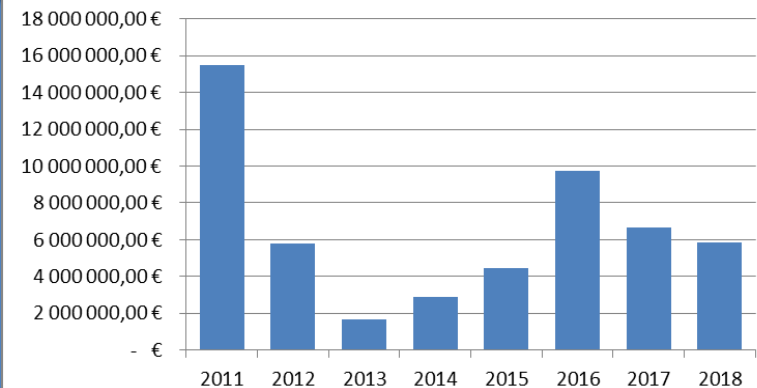
Depuis 2011, 46,6 M€ de dépenses d'investissement ont été réalisées.

Un niveau de dépenses d'équipement équivalent à celui de 2017 est anticipé pour 2018.

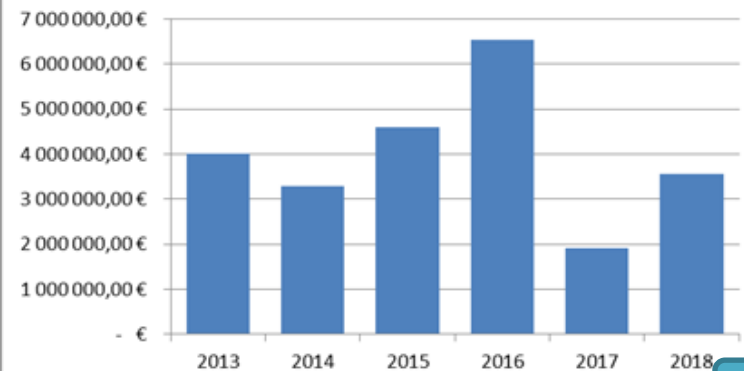
Un engagement financier important qui a permis la réalisation de grands projets : pour nos écoles (Groupe scolaire « Le Petit Prince »...), nos voiries (rues Evezard, de Gérofosse, de la Croix-de-Vernailles...), pour le cadre de vie (création du parc « Pierre-Pecquet », d'un parc urbain à Saint-Michel, déploiement de caméras de vidéoprotection, nombreux travaux dans les monuments historiques Eglise Saint-Gilles, Notre-Dame et Saint-Basile...), pour la réhabilitation de l'ancien lycée professionnel « Louis- Blériot »...

Un volume d'investissement important financé pour une grande partie grâce à l'autofinancement dégagé par la bonne gestion des finances communales

DEPENSES D'EQUIPEMENT



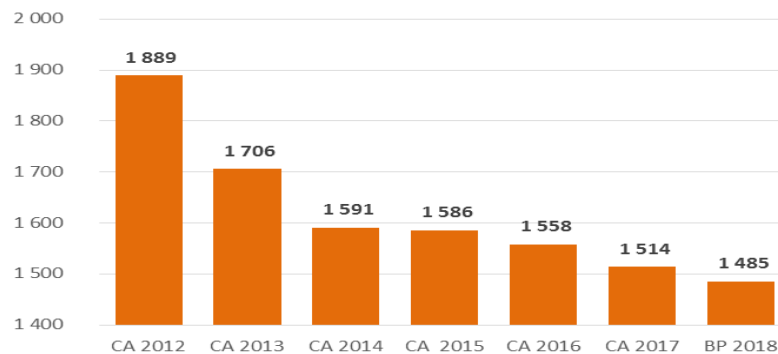
AUTOFINANCEMENT DEGAGE AU BP



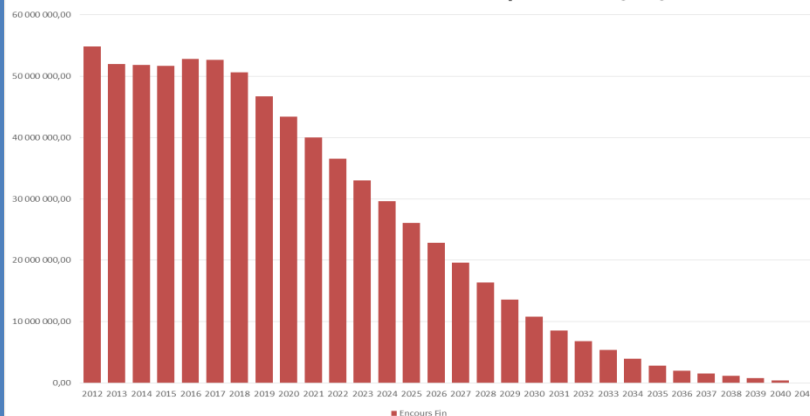
III – Préserver les grands équilibres budgétaires, un devoir de responsabilité qui s'impose à toutes les collectivités

Faire preuve de responsabilités c'est faire preuve de rigueur

CHARGES FINANCIERES 2012-2018



Profil d'extinction de la dette à compter du 01/01/2012



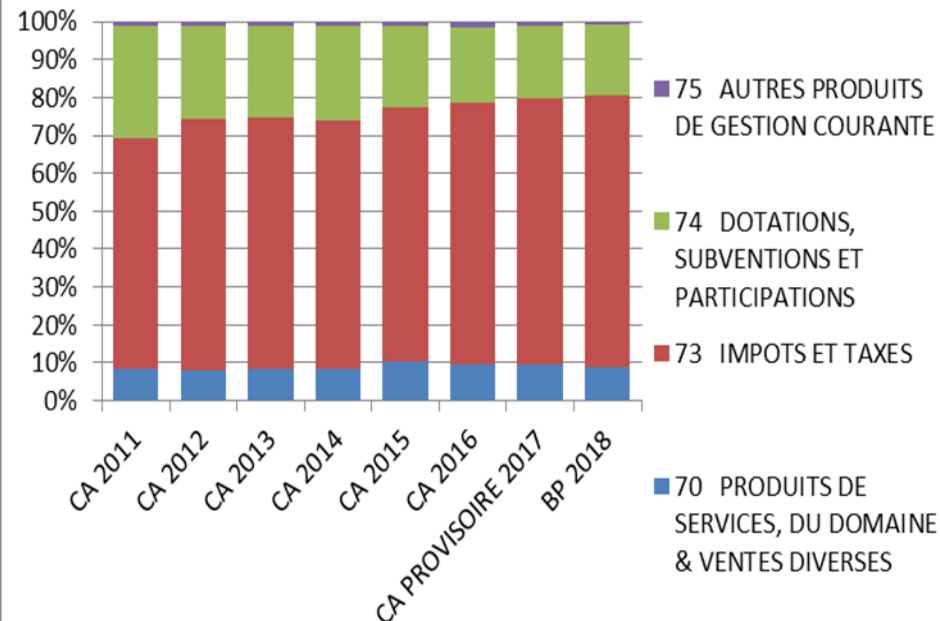
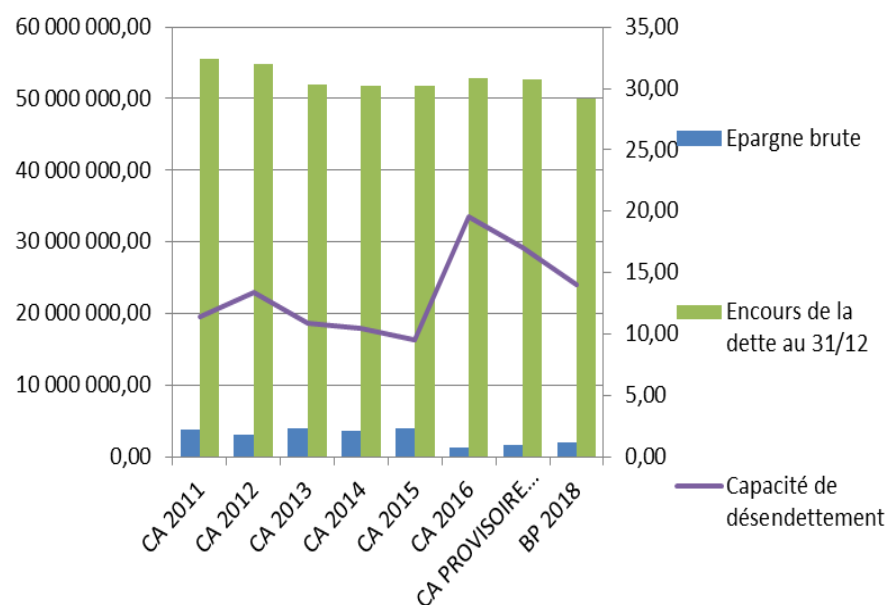
La gestion active de la dette permet de diminuer chaque année les charges financières supportées.
1,8 M€ d'économies cumulées depuis 2012

Les opérations financières successives ont permis un désendettement de près de 4 M€ en 6 ans.

Un recours mesuré au financement bancaire en 2018 (1,2 M€) permettra de poursuivre cette logique de désendettement à hauteur de 2 M€ portant ce stock à 50,7 M€

III – Préserver les grands équilibres budgétaires, un devoir de responsabilité qui s'impose à toutes les collectivités

Faire preuve de responsabilités c'est faire preuve de rigueur

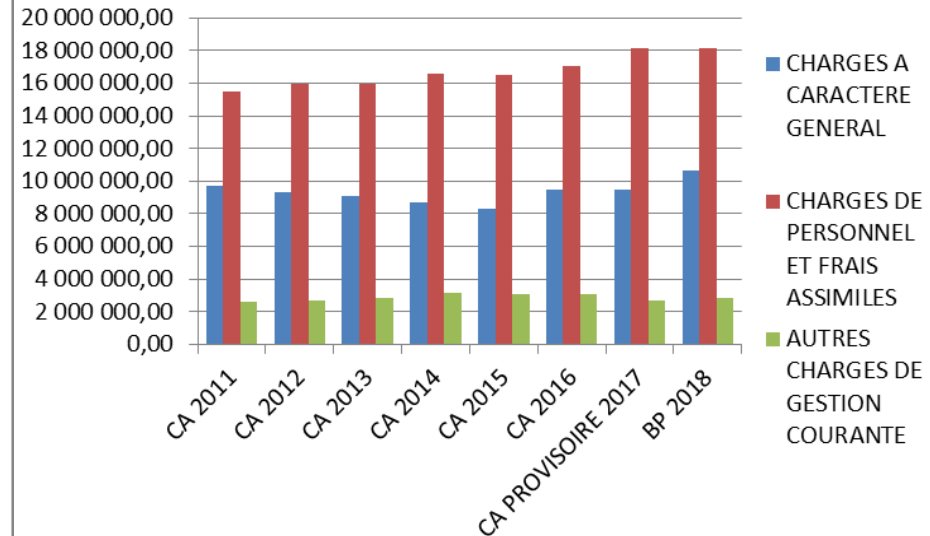
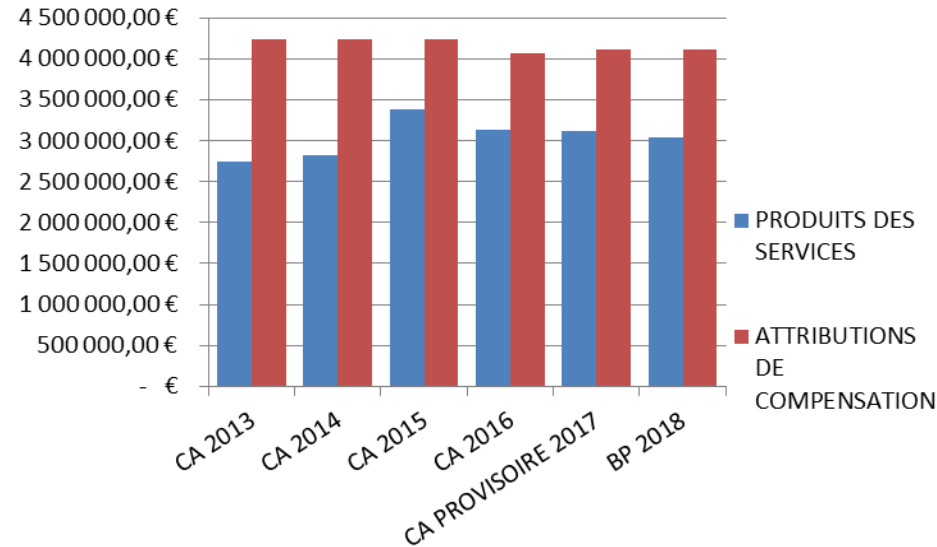


Les orientations budgétaires permettent d'anticiper une capacité de désendettement de 13 années qu'il conviendra de consolider en cours d'exercice.

L'amélioration de l'épargne brute constatée depuis 2016 sera renforcée par la contrainte portée sur l'exécution budgétaire et permettra un retour progressif d'une épargne nette positive.

III – Préserver les grands équilibres budgétaires, un devoir de responsabilité qui s'impose à toutes les collectivités

Faire preuve de responsabilités c'est faire preuve de rigueur



Les orientations pour 2018 prennent en compte une évolution prudente des produits des services au public compensée par une baisse des recettes liées aux mises à disposition de services au profit de la CAESE qui incite à la prudence.

Les postes de dépenses seront en conséquence particulièrement contraints. Au titre des RH, la mise en œuvre du RIFSEEP et une diminution du recours aux heures supplémentaires seront les principales évolutions. Le traitement indiciaire, les NBI et les avantages en nature suivent l'éventuelle évolution de la réglementation.

III – Préserver les grands équilibres budgétaires, un devoir de responsabilité qui s'impose à toutes les collectivités

Faire preuve de responsabilités c'est faire preuve de rigueur

Au titre des autorisations de programme, il convient d'identifier

- La finalisation de la requalification du quartier Saint Michel avec la livraison en 2018 de l'équipement périscolaire polyvalent avec financement de l'ANRU et Conseil Départemental
- Le lancement en 2018 des études de l'extension école Jacques Prévert, livraison prévue pour la rentrée scolaire 2019/2020 avec financement via le PUP lié à création Bois Bourdon
- Le lissage sur 2019 des CP relatifs au parking 142 rue Saint Jacques avec financement de l'Etat dans le cadre du FSIL

Ces Autorisations de Programme et les Crédits de Paiement s'y rattachant seront délibérés dans le cadre du vote du BP comme prévu par les textes.

III – Préserver les grands équilibres budgétaires, un devoir de responsabilité qui s'impose à toutes les collectivités

Parce que le Projet de Loi de Finances 2018 vise à tirer profit d'un environnement économique porteur (croissance retenue par le gouvernement de 1,7% jusqu'en 2021)

Parce qu'il est écrit noir sur blanc dans le Projet de Loi de Finances 2018,
« Le Projet de Loi de Finances prévoit un net ralentissement de la dynamique de la dépense de l'Etat. La décélération sera poursuivie et amplifiée tout au long du quinquennat »

Parce que cette politique s'accompagne en plus d'une très forte baisse des concours financiers de l'Etat à hauteur de 13 Milliards d'euros, de contraintes de plus en plus fortes :

- Réduction des ressources, ex : contrats aidés
- Mise sous tutelle des dépenses des collectivités à hauteur de 1,2% par an
- Report de missions nouvelles sans financement (gestion des Pacs) ou avec une contrepartie insuffisante par rapport à la charge réelle transférée (gestion des passeports)
- Décision impliquant de nouvelles dépenses (sécurisation des événements publics)

Parce que l'Etat souhaite désormais contrôler l'opportunité du recours à l'emprunt pour surveiller l'évolution des dépenses d'investissement et l'encours de la dette.

III – Préserver les grands équilibres budgétaires, un devoir de responsabilité qui s'impose à toutes les collectivités

Parce que le gouvernement a décidé de faire faire des économies à marche forcée aux collectivités et sur leur dos avec le risque de dégradation des services publics rendus et du niveau de leurs investissements Il est nécessaire malgré les efforts continus menés en matière de maîtrise des dépenses de fonctionnement, de gestion fine du volume d'emprunts, de garantir une épargne nette permettant à la Ville de réaliser son programme d'investissement.

En agissant avec mesure et de manière pondérée sur le poste des contributions directes qui constitue le principal poste de recettes sur lequel les collectivités peuvent encore agir, Etampes se refuse à voir se dégrader la solvabilité de ses comptes et la remise en cause de la politique de la ville voulue par les Etampois.

En faisant le choix d'optimiser sa gestion des recettes après 9 ans de stabilité des taux, rares sont d'ailleurs les communes de France à en avoir fait autant, Etampes se plie aux injonctions gouvernementales mais entend surtout répondre aux attentes de ses habitants et de chacun de ses quartiers.

Pour poursuivre le plan ambitieux d'investissement voulu par les Etampois et leur apporter les services publics de proximité qu'ils souhaitent,

Pour renforcer l'attractivité d'Etampes et son rayonnement,

Pour préparer l'avenir des jeunes générations.

III – Préserver les grands équilibres budgétaires, un devoir de responsabilité qui s'impose à toutes les collectivités

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

En regard des réalisations passées, de l'anticipation du résultat reporté de 2017 et de la programmation des prochains investissements à réaliser prévoyant notamment pour 2018, pour le budget eau potable l'interconnexion avec Ormoy la Rivière, le raccordement du réseau Bois-Bourdon à la déviation, la Ville d'Etampes peut, tout en intégrant une diminution de l'ordre de 10% des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement faire bénéficier ses habitants d'une diminution de la surtaxe communale de l'ordre de 50%.

Les résultats de gestion du budget annexe assainissement permettent quand à lui également de faire bénéficier aux étampois d'une baisse de la surtaxe communale équivalente à celle pratiquée sur le budget eau potable.

Cette évolution permet de conserver les grands équilibres budgétaires tout en réduisant la section de fonctionnement de l'ordre de 15%.

IV – Le principe de responsabilité, c'est de servir avec engagement notre commune et tous ses habitants

Dans un environnement financier en mutation, où baisse des ressources et accélération des besoins se conjuguent, la Ville d'Etampes fait le choix de la proximité, du volontarisme pour porter les ambitions des Etampois de toutes générations et répondre à leurs attentes.

Avec un souci permanent de recherche d'efficience de la dépense publique à travers une démarche d'optimisation des moyens, Etampes s'engage dans la poursuite et la réalisation de son ambitieux programme pour faciliter la vie des Etampois avec des services publics toujours plus nombreux et les rendre fiers de leur quartier, de leur commune et de son attractivité.



Etampes fait le choix d'améliorer le quotidien des Etampois et de construire l'avenir de leur commune pour les futures générations.

IV – Le principe de responsabilité, c'est de servir avec engagement notre commune et tous ses habitants

C'est faciliter la vie de tous les jours

Par des services publics utiles, près de chez soi, renforcés !

Le Point d'Accès au Droit devient cette année la Maison de Justice et du Droit.

Cette structure sera en lien avec le Ministère de la Justice, le C.D.A.D et verra la présence d'un greffier du TGI d'EVRY.

Elle pourra accueillir des permanences du Délégué du Procureur de la République ou d'associations départementales effectuant de la réparation pénale, jusqu'à présent non envisageables au sein du P.A.D.

A compter d'avril 2018, l'effectif de la structure va ainsi passer de 3 à 4 agents à temps complet.



IV – Le principe de responsabilité, c'est de servir avec engagement notre commune et tous ses habitants

C'est faciliter la vie de tous les jours



Un Pôle de proximité et de services qui porte bien son nom pour les habitants des quartiers Saint-Martin, Saint-Gilles et Petit Saint-Mars. Une structure municipale délocalisée qui accueille des permanences pour informer, accompagner, conseiller, orienter, aider...

C'est ça l'esprit du service public Etampois.

Permanences, du CCAS (1 fois par semaine), du BIJ (une fois par mois), du bailleur social (Yvelines Essonne, 1 fois toutes les deux semaines), de la CCI (Chambre du Commerce et de l'Industrie, sur RDV) et de l'écrivain public (tous les jours).

Accompagnement scolaire:

15 enfants (primaires) inscrits au CLAS :
tous les jours sauf le mercredi et hors période
scolaire de 17 h 00 à 18 h 30.

IV – Le principe de responsabilité, c'est de servir avec engagement notre commune et tous ses habitants

C'est faciliter la vie de tous les jours

Par un service de transport public aménagé, reconfiguré, simplifié pour répondre aux attentes des Etampois et mieux desservir leurs quartiers

Depuis le 1^{er} janvier 2018 un nouveau réseau a été mis en service qui a vu :

- Des Accès aux directs (TER et RER) facilités pour l'ensemble des quartiers.
- Le Renforcement des dessertes aux heures de pointe.
- La Création de 5 nouvelles dessertes :
 - Bois Bourdon (rue des Epinants),
 - Deux aux abords des Portes d'Etampes,
 - Rue des Lys,
 - Rue Julien-Pranville (entre le lycée Mandela et les Hauts Vallons).



La mise en place d'un Service d'information en temps réel par SMS : **06.71.05.78.55**

IV – Le principe de responsabilité, c'est de servir avec engagement notre commune et tous ses habitants

C'est faciliter la vie de tous les jours

Par des moyens de communication modernes, adaptés et performants

Après la mise en place du portail famille qui propose une multitude de services aux familles, le déploiement du Très Haut Débit constitue une priorité.

- L'objectif de couverture généralisée de la fibre (hameaux compris) à 2020 est maintenu.



Poursuite du programme de renforcement de l'éclairage public, pour vivre mieux dans sa ville

IV – Le principe de responsabilité, c'est de servir avec engagement notre commune et tous ses habitants

C'est faciliter la vie de tous les jours

Par des aménagements de proximité qui embellissent le quotidien



Rénovation de l'aire de jeux de la résidence de Guinette

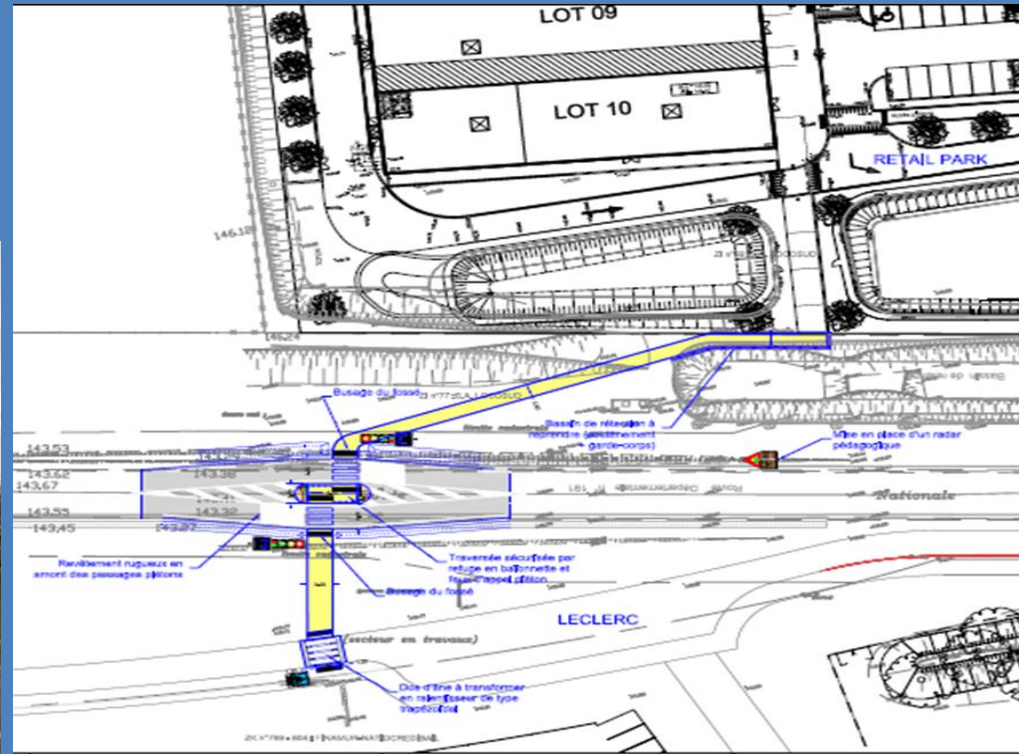


Doublement du Parc de Stationnement Relais

IV – Le principe de responsabilité, c'est de servir avec engagement notre commune et tous ses habitants

C'est faciliter la vie de tous les jours

Par des aménagements de proximité qui embellissent le quotidien



Projet de traversée de la Rd 191

IV – Le principe de responsabilité, c'est de servir avec engagement notre commune et tous ses habitants

C'est faciliter la vie de tous les jours

Lancement du projet d'aménagement de la rue Saint-Jean.

Une opération de restructuration et d'aménagement nécessaire visant :

- à fluidifier le trafic.
- à renforcer la sécurité des usagers de la voie (piétons et automobilistes).
- à améliorer le cadre de vie des habitants.



IV – Le principe de responsabilité, c'est de servir avec engagement notre commune et tous ses habitants

C'est faciliter la vie de tous les jours

Pour pouvoir apprécier la nouvelle programmation culturelle qui s'étend à toute la ville et qui a trouvé son public d'habituels.

Trois sites : Espace Jean-Carmet, Le Petit théâtre et la salle des fêtes Jean-Lurçat.

De septembre 2017 à juin 2018 :

- 14 dates de programmées à l'Espace Jean-Carmet.
- 8 dates de programmées au Petit Théâtre.
- 2 dates à la salle des fêtes Jean-Lurçat.



Une programmation culturelle vivante, pour tous les publics, grâce à une tarification tournée vers l'accessibilité qui sera reconduite pour 2018/2019

IV – Le principe de responsabilité, c'est de servir avec engagement notre commune et tous ses habitants

C'est faciliter la vie de tous les jours

En préservant les monuments historiques et en les mettant en valeur en permettant d'accéder à la Culture librement dans tous les quartiers d'Etampes



Rendez-vous le 3 juin 2018 pour l'inauguration officielle de l'orgue du XVIIIe siècle de l'église Saint-Gilles.



Le programme d'installation des boîtes à livres va se poursuivre avec les partenaires (Lion's Club, SNCF...)

IV – Le principe de responsabilité c'est de servir avec engagement notre commune et tous ses habitants

C'est apporter des solutions appropriées

Pour la sécurité des personnes et des biens

Cette année, le plan de déploiement des caméras de vidéo protection se décline encore !

- 90 caméras sont déjà implantées. Les premiers jours de janvier ont vu l'installation d'une caméra nouvelle génération en face du lycée Geoffroy Saint-Hilaire.
- Un nouveau Projet d'étude d'implantation est lancé qui concerne: *La Croix -de -Vernailles, Guinette - Hauts Vallons, Petit Saint- Mars , et Les Ouches*



IV – Le principe de responsabilité, c'est de servir avec engagement notre commune et tous ses habitants

C'est apporter des solutions appropriées

Pour la sécurité des personnes et des biens



La Ville prend des mesures fortes et attendues à la suite de réunions qui se sont déroulées dans le cadre du CLSPD avec les commerçants et habitants du Centre-Ville.

Les arrêtés municipaux interdisant la consommation de boissons alcoolisées sur la voie publique ainsi que la vente à emporter tardive de boissons alcoolisées pris en 2017 **seront reconduits en 2018**

Le Renforcement de la présence de la Police municipale sera maintenu.

Après de nombreuses interventions communales, l'Etat a décidé de doter le commissariat de nouvelles structures d'accueil temporaires.

Etampes continue de se battre pour obtenir le respect des engagements de l'Etat et la construction de son nouveau commissariat !

IV – Le principe de responsabilité c'est de servir avec engagement notre commune et tous ses habitants

C'est apporter des solutions appropriées

Pour la santé des Etampois

Le Centre municipal de soins infirmiers au cœur de la politique municipale pour répondre aux besoins de soins des Etampois.

Les 6 infirmières et les 3 aides-soignantes ont effectué **37 189 actes en 2017 !**

Le partenariat développé en 2017 avec le réseau SPES (Soins Palliatifs Essonne Sud) sur des prises en charge de fin de vie nécessitant des soins palliatifs sera poursuivi en 2018.

Mise en place du dossier de soins partagé sur tablettes informatiques.

Un nouveau médecin généraliste assure des consultations au sein du Centre Hospitalier du Sud Essonne, ce qui porte à 3 médecins généralistes et 1 spécialiste le nombre de nouveaux praticiens de consultations externes.



IV – Le principe de responsabilité c'est de servir avec engagement notre commune et tous ses habitants

C'est apporter des solutions appropriées

Pour la santé des Etampois

Le Diagnostic Local de Santé a fixé les grandes priorités du prochain Contrat Local de Santé :

- La prise en charge des plus jeunes et des plus âgés.
- L'accès aux soins sur les problématiques de santé mentale.
- Les transports pour que tout le monde soit en mesure d'accéder aux soins.

Cette politique qui vise à lutter contre la désertification médicale et à apporter des réponses pertinentes aux Etampois s'accompagnera d'une réflexion tendant à compléter l'offre de maisons de santé, d'un annuaire recensant les professionnels, d'une Citadine à l'échelle communautaire, de la désignation d'un coordonnateur santé pour la CAESE...

Ce Contrat Local de Santé poursuit un objectif majeur : **réduire les inégalités d'accès aux soins sur le territoire**. Il doit mobiliser toutes les énergies.



IV – Le principe de responsabilité c'est de servir avec engagement notre commune et tous ses habitants

C'est apporter des solutions appropriées

Pour nos enfants et leur réussite scolaire

Création d'une classe supplémentaire au sein de l'école Elsa Triolet et de nouveaux travaux d'entretien, d'aménagement, d'équipement de mobilier scolaire dans nos écoles .

Etampes, c'est aussi des dispositifs importants, utiles, qui ont du sens !

Alors que l'Etat ne cesse de se désengager du dispositif de Réussite éducative passant de 300 K€ à 201 K€ son niveau d'intervention, Etampes reste en première ligne et mobilisé. Cet effort budgétaire permet encore à 108 enfants de bénéficier d'un soutien personnalisé et familial.



CLASSES D'ENVIRONNEMENT : 150 enfants sont partis en 2017 (3 écoles et 6 classes)
275 enfants sont concernés pour 2018 (5 écoles et 11 classes)
Lieux : les volcans d'Auvergne – les châteaux de la Loire – le Jura.

IV – Le principe de responsabilité c'est de servir avec engagement notre commune et tous ses habitants

C'est apporter des solutions appropriées

Pour nos enfants et leur réussite scolaire



En 2018, Etampes va continuer à soutenir les projets établis par les équipes enseignantes.

« AIDE A PROJETS » : Initiation cirque – visites de musées – initiation théâtre.

Elle va contribuer au fonctionnement des écoles a hauteur de 140 000€ (CREDITS SCOLAIRES 38,12 € en maternelle et 47.26 € en élémentaire).

Une subvention de 70 000€ sera versée à la Caisse des écoles pour l'accompagner dans ses missions (bourse d'aide à la scolarité, participation aux spectacles et sorties des écoles).

Pour nos tout-petits et leurs parents de nouveaux services gratuits à leur disposition
Un lieu d'accueil parent/ Enfant au RAM de la Maison de la Petite Enfance Serge Levez
Un lieu de motricité libre tournesol au pôle des associations

IV – Le principe de responsabilité c'est de servir avec engagement notre commune et tous ses habitants

C'est apporter des solutions appropriées

Pour accompagner les projets de nos jeunes

Cette année 2018 s'annonce forte en action !

Forum « Ambition, Orientation », dispositif « Appui sur Mesure », Stages de révisions scolaires pour les collégiens et lycéens, Jobs d'été et d'appoint, Forum sur « les métiers qui recrutent, participation à la mise en place du Comité Local Ecole Entreprise (CLEE) , opération TREMPLIN FORMATION JEUNES, Forum santé , Semaine d'action « Addict des bonnes conduites » , Dispositif Coup de pouce (150 jeunes porteurs de projet ont été accompagnés en 2017), formations multimédia...

Autant de mesures et de rendez-vous qui connaissent un grand succès auprès des jeunes et qui seront reconduites et amplifiées.



IV – Le principe de responsabilité c'est de servir avec engagement notre commune et tous ses habitants

C'est apporter des solutions appropriées

Pour nos Aînés

Etampes sera en 2018 au rendez-vous de la solidarité. La Ville d'Etampes sera fidèle à son action envers les Etampoises qui font appel à elle pour surmonter des difficultés passagères et les accompagner dans leurs démarches. Son niveau d'engagement à l'égard du CCAS ne se démentira pas. Ainsi qu'elle en a déjà apporté la preuve, la Ville d'Etampes contribuera à financer toutes interventions nouvelles ou supplémentaires du CCAS. Cette année une plaquette regroupant l'ensemble des prestations offertes par le CCAS sera engagée pour une large diffusion auprès des Etampoises.



Acquisition d'appareils Bluetooth pour toutes les Citadines et les véhicules du portage de repas à domicile.

Réhabilitation de la résidence CLAIREFONTAINE (Changement des menuiseries extérieures-Peintures parties communes-renforcement du réseau électrique).

Poursuite du programme d'animations festives.

IV – Le principe de responsabilité c'est de servir avec engagement notre commune et tous ses habitants

C'est engager des grands projets pour une ville toujours plus agréable à vivre

Dans le cadre de la révision générale du PLU, des balades urbaines et des ateliers participatifs sont programmés afin d'élaborer, par la concertation, le diagnostic local qui conduira à la définition du Plan d'Aménagement et Développement Durable. A travers la révision de son PLU, la création d'une AVAP (Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine) ainsi que la révision du Règlement Local de Publicité, procédures menées de façon concomitante, la Ville d'Etampes entend préserver son histoire, renforcer son identité et préserver son avenir.

L'agenda d'accessibilité programmé entrera dans sa deuxième année pour améliorer le quotidien des Etampois.

PLU PLAN LOCAL D'URBANISME

BALADE URBAINE

LE 17 MARS 2018 À 10H

RENDEZ-VOUS PLACE DU PORT

PARTICIPEZ À L'AVENIR DE VOTRE VILLE

POUR VOUS INSCRIRE ÉCRIVEZ À concertation-plu-etampes@traicclair.fr

PLUS D'INFORMATIONS EN MAIRIE
Place de l'Hotel-de-Ville-et-des-Droits-de-l'Homme
Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h
et de 13 h 30 à 17 h



IV – Le principe de responsabilité c'est de servir avec engagement notre commune et tous ses habitants

C'est engager des grands projets pour une ville toujours plus agréable à vivre

Réhabilitation de l'ancien lycée Louis-Blériot, le projet continue !

Poursuite du projet de création d'un véritable pôle associatif et culturel regroupant tous les acteurs locaux.

Une étude est en cours pour offrir aux associations culturelles des locaux adaptés et aux Etampois un lieu tourné également vers la Culture et les animations festives.

Réalisation du projet d'une entrée sud à Saint-Martin : ça avance !

Avec la poursuite de l'étude de faisabilité relative à la création d'une nouvelle bretelle d'accès à la RN20 depuis la RD21, cofinancée par la Ville, avec le département de l'Essonne.



IV – Le principe de responsabilité c'est de servir avec engagement notre commune et tous ses habitants

C'est engager des grands projets pour une ville toujours plus agréable à vivre

L'ANRU 1 se termine !

Ouverture de L'Équipement Polyvalent Péri-scolaire à Vocation Sportive, c'est pour cette année !

Un équipement de 3,1 M€.

Les activités qui seront accueillies au sein de cette structure peuvent être regroupées en 5 catégories :

- Activités sportives associatives ou municipales.
- Activités de loisirs en complément de l'accueil actuel réalisé au sein de la Maison de Quartier Camille- Claudel.
- Activités artistiques et culturelles (danse, théâtre ...).
- Accueil des élèves de la Ville.
- Accueil de réunions publiques.

L'ensemble se développera sur environ 800 m².



IV – Le principe de responsabilité c'est de servir avec engagement notre commune et tous ses habitants

C'est engager des grands projets pour une ville toujours plus agréable à vivre

L'ANRU 1 : Avec la réalisation du nouvel équipement public, le grand programme de rénovation urbaine du quartier Saint-Michel et de l'entrée nord d'Etampes va s'achever.

Quels changements ! Quelles améliorations apportées aux habitants de ce quartier !



L'ANRU 2 : C'est avec la volonté de parvenir aux mêmes résultats que ceux obtenus avec l'ANRU 1 qu'Etampes s'est mobilisé et entend associer les habitants des Bâtiments Rouges de Guinette

Cette année :

- Validation du diagnostic urbain et des premières orientations d'aménagement en Comité de pilotage le 12 janvier 2018.

Etapas à venir :

- Ouverture de la maison du projet.
- Etudes des scénarios d'aménagement.
- Signature de la convention pluriannuelle avec l'Etat et les partenaires.

IV – Le principe de responsabilité c'est de servir avec engagement notre commune et tous ses habitants

C'est engager des grands projets pour une ville toujours plus agréable à vivre

En route pour la redynamisation du Centre-Ville !

Inscription de la Ville d'Etampes au programme gouvernemental pour les villes moyennes : « Action Cœur de Ville ». Après avoir développé ses zones commerciales et industrielles et attiré de nouvelles entreprises sur le territoire Etampois, Etampes va porter toute son action vers son cœur de ville. Dans la continuité des actions menées depuis des années, Etampes veut renforcer son rôle de centralité économique, sociale et culturelle.

Soutien à l'attractivité du Centre-Ville pour renforcer l'attrait commercial et un meilleur équilibre commercial avec les autres quartiers.



Intervention sur les façades des locaux commerciaux vacants (pose de trompes l'œil ou fresques).

Développement de nouvelles activités culturelles et d'animations permettant de profiter de ce cadre de vie.

IV – Le principe de responsabilité c'est de servir avec engagement notre commune et tous ses habitants

C'est engager des grands projets pour une ville toujours plus agréable à vivre

Un nouveau pôle de services unique se prépare .

Dans les anciens locaux du Crédit Agricole, carrefour des Religieuses, Etampes et la CAESE veulent regrouper leurs services pour :

Rendre un meilleur service aux usagers et faciliter leurs démarches administratives.

Accroître l'efficacité du service public en créant par la proximité entre les services des gains de productivité dans des conditions de travail optimisées.

Dégager des économies de fonctionnement par la mutualisation des locaux conduisant à une consommation énergétique optimisée et une réduction des coûts liés aux transferts entre bâtiments.

Dans le même objectif, un nouveau centre technique de la Ville d'Etampes pourrait être envisagé dans les locaux anciennement occupés par les services de la Direction Départementale des Territoires.





Ensemble nous irons plus loin



ANNEXE AU RAPPORT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Evolution des dépenses de personnel

La prévision budgétaire pour 2018, à hauteur de 18 100 885 €, tient compte du projet d'ouverture, à la rentrée 2018-2019, de l'équipement périscolaire polyvalent à vocation sportive au sein du Quartier Saint Michel ainsi que la poursuite de la résorption de l'emploi précaire en continuant à proposer aux agents horaires un passage en CDD ou une mise en stage.

En 2017, 53 agents se sont vus proposer un CDD sur les emplois d'ATSEM, des Points Ecoles et des animateurs en restauration sur le temps du midi.

Par ailleurs, 18 agents ont été mis en stage, soit au regard de leur ancienneté (16 agents) soit en raison de leur réussite à concours (2 agents).

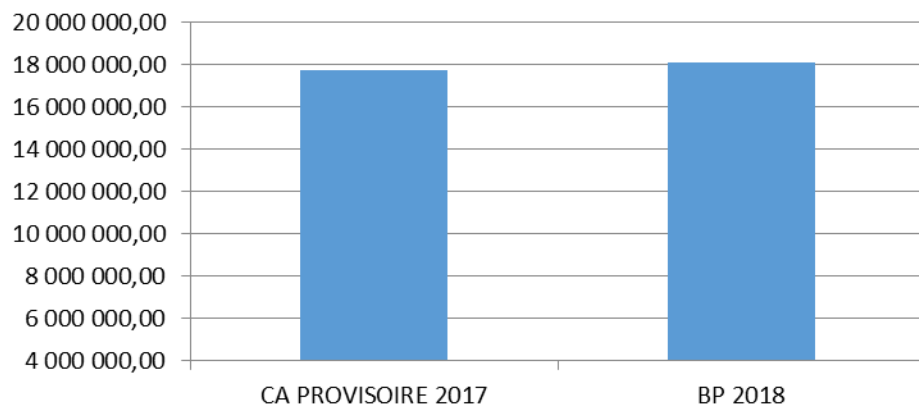
Cette prévision budgétaire tient également compte, en année pleine, de la réforme des rythmes scolaires avec le retour à la semaine de quatre jours intervenu en septembre 2017.

Impact au sein des services : réduction du volume horaire des équipes de surveillance des points écoles et augmentation du volume horaire des animateurs les mercredis durant la période scolaire.

Enfin, dans le cadre de la fin du dispositif de recrutement en contrat aidé, la Ville d'Etampes s'est engagée à maintenir les emplois des agents du CCAS recrutés sous ce type de contrat.

Ainsi, un agent s'est vu proposer un CDD d'un an au 1^{er} octobre 2017 et un autre une mise en stage au 1^{er} novembre 2017.

CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES



ANNEXE AU RAPPORT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

La prévision budgétaire tient compte également des variations de taux de cotisations imposées par le Gouvernement. Ainsi, l'année 2018 sera impactée par :

- l'augmentation du SMIC qui passe de 9,76% à 9,88% et qui impacte les apprentis et les contrats aidés
- la hausse de la CSG de 1,7 points, compensée pour l'ensemble des agents publics, fonctionnaires et contractuels, par la :
 - suppression de la Contribution Exceptionnelle de Solidarité (1%)
 - suppression de la cotisation maladie (0,75%)
 - création d'une indemnité compensatrice, dont le coût est estimé pour la Collectivité à 11 843 €
- la baisse de la cotisation patronale d'assurance maladie qui passe de 11,50% à 9,88%

En revanche, le Gouvernement, qui a confirmé l'intégralité de la mise en œuvre des mesures du protocole relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunération (PPCR), et à l'avenir de la fonction publique, a annoncé, pour concilier cet engagement avec la trajectoire de redressement des finances publiques, le décalage de douze mois de la mise en œuvre des mesures statutaires et indiciaires prévues à compter du 1er janvier 2018.

Cette décision se traduit concrètement, dans la fonction publique territoriale, par le fait qu'il n'y aura aucune revalorisation indiciaire en 2018.

De même, le passage en catégorie A de la plupart des travailleurs sociaux de catégorie B ne s'appliquera qu'en février 2019.

ANNEXE AU RAPPORT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Traitement indiciaire et régime indemnitaire

	2017	DOB 2018
Rémunération principale titulaires	6 942 659,62 €	7 118 670 €
Autres rémunérations titulaires : NBI, SFT, IR, primes	1 972 909,96 €	1 994 253 €
Dont NBI	102 297,82 €	95 845 €
Rémunération non titulaires	3 184 357,81 €	3 379 115 €
Autres rémunérations : contrats aidés, apprentis	54 823,52 €	73 800 €

Autres charges

	2017	DOB 2018
Médecine préventive/analyses/Comité Médical/Commission de Réforme	40 928,95 €	49 065 €
Assurance du personnel	151 247,16 €	159 000 €
FIPHFP	9 211,94 €	30 000 €

ANNEXE AU RAPPORT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

La structure des effectifs

Répartition des femmes et des hommes, titulaires et stagiaires, par filière, sur emplois permanents (au 31/12/2017)

	Femmes	Hommes	Total
Filière administrative	86	17	103
Filière technique	68	109	177
Filière animation	6	7	13
Filière culturelle	0	1	1
Filière sociale	0	0	0
Filière médico-sociale	23	3	26
Filière sportive	0	4	4
Filière police municipale	0	8	8
Filière autres	3	0	3
TOTAL	186	149	335

Répartition des femmes et des hommes, non titulaires, par filière, sur emplois permanents (au 31/12/2017)

	Femmes	Hommes	Total
Filière administrative	3	0	3
Filière technique	19	18	37
Filière animation	0	1	1
Filière culturelle	0	0	0
Filière sociale	0	0	0
Filière médico-sociale	0	0	0
Filière sportive	0	0	0
Filière police municipale	0	0	0
Filière autres	0	1	1
TOTAL	22	20	42

ANNEXE AU RAPPORT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Pyramide des âges (au 31/12/2017)

	Femmes	%	Hommes	%
+ 50 ans	90	43%	67	40%
40 à 50 ans	71	34%	51	30%
30 à 39 ans	36	17%	25	15%
- 30 ans	11	5%	26	15%
Total	208	100%	169	100%

Le temps de travail

Le temps de travail annuel est de 1 607 heures et le temps de travail hebdomadaire est de 35 heures. Certains agents, dont l'activité est fluctuante au cours de l'année, bénéficient d'un temps de travail annualisé. C'est le cas notamment des Points Ecoles et des ATSEM.

Le nombre de congés annuels est fixé à 30 jours pour les agents à temps complet, auxquels s'ajoutent deux jours de congés de fractionnement en contrepartie des jours de congés pris en-dehors de la période du 1er mai au 31 octobre.

En plus des jours fériés accordés chaque année après avis des membres du Comité Technique Paritaire, la Collectivité accorde 2 ou 3 journées mobiles en référence à des événements locaux ou nationaux : une journée (au personnel féminin) à l'occasion de la journée internationale de la femme ; une journée à l'occasion de la libération d'Etampes ; une journée à l'occasion de la Fête Saint Michel.

Au regard de ces prévisions budgétaires et des contraintes étatiques toujours plus importantes et conséquentes pour la Collectivité, l'effort doit se poursuivre sur la base des pistes suivantes :

- non remplacement systématique des départs en retraite
- limitation des embauches aux seules nécessités de service
- redéploiement des forces en interne
- réduction des heures supplémentaires (le groupe de travail constitué l'année dernière, composé de représentants du personnel et de membres de l'Administration, poursuit la réflexion engagée sur le sujet).